

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Ville de Bruxelles

Département Urbanisme Section Autorisations Madame V. MOSQUERA, Directrice Boulevard Anspach, 6 B - 1000 BRUXELLES

V/Réf. : E575/2020(corr.:Didier QUOISTIAUX) N/Réf. : GM/**BXL22762_665_PU_Jacqmain_4-6**

Annexe: 1 dossier

Bruxelles, le 8 décembre 2020

Envoi numérique (voir destinataires en fin d'avis) en raison de l'épidémie de Covid-19 – une copie papier suivra ultérieurement

<u>Objet</u>: <u>BRUXELLES</u>. <u>Boulevard Emile Jacqmain 2-4</u>. <u>Modification de la façade, changer la destination des étages de bureaux en logements</u>). <u>Demande de permis d'urbanisme</u>.

Avis de la CRMS

Madame,

En réponse à votre demande du 18/11/2020, nous vous communiquons *l'avis favorable* formulé par notre Assemblée en sa séance du 2/12/2020.

La demande porte sur un immeuble repris dans la zone de protection de l'Hôtel Métropole qui est classé comme monument et situé du côté opposé de la place de Brouckère. L'immeuble concerné par la demande ne présente pas un intérêt particulier sur le plan patrimonial et s'inscrit, comme son voisin à l'angle de la rue des Hirondelles, de manière relativement neutre dans le front bâti existant, avec lequel il présente au niveau des matériaux et de son expression, une certaine cohérence. Pour rappel, en sa séance du 2 décembre 2020, la CRMS s'est prononcé sur un projet pour cet immeuble d'angle (voir avis GM/BXL22758_664_PU_Hirondelles_1_Jacqmain_2). Dans ce cadre, il est à noter qu'il aurait été préférable de pouvoir se prononcer en même temps sur les deux demandes.



© Brugis



Photo extraite du dossier de demande

Le présent projet vise à :

- réaménager le rez-de-chaussée;
- réaffecter les étages en logement (9 logements au total);
- rhabiller les façades avec l'ajout de balcons aux étages de la façade avant. La nouvelle structure et l'articulation de la façade seront réalisées en béton architectonique et les menuiseries en aluminium (menuiseries) avec des gardecorps vitrés.

Image extraite du dossier de demande

Avis de la CRMS

La CRMS émet un avis favorable sur le projet et encourage l'occupation des étages en logements, en accord avec le PPAS 60/80 *Anvers/Alhambra*. La transformation des façades n'appelle pas de remarques particulières car le traitement prévu est sobre et neutre et confirme le caractère d'architecture d' « accompagnement » de l'immeuble existant.

Idéalement, le projet situé à l'angle de la rue des Hirondelles et du boulevard Jacqmain 2, faisant l'objet de l'avis cité ci-dessus, devrait être mieux accordé, à celui qui fait l'objet de la présente demande, et ce notamment pour ce qui concerne le traitement architectural.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS Secrétaire-adjointe C. FRISQUE Président

Envoi numérique en raison de l'épidémie de Covid-19 – une copie papier suivra ultérieurement

c.c. <u>BUP-DPC</u>: S. Valcke, H. Lelièvre, M. Kreutz; SCRMS: C. Vandersmissen, M. Badard, crms@urban.brussels <u>BUP-DU</u>: G. Vandebroeck, Ph. Jelli, D. Sourbi et B. Annegarn;

Commune: didier.quoistiaux@brucity.be, commissionconcertation.urbanisme@brucity.be; urb.pu-sv@brucity.be